

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

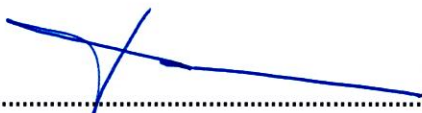
QUE :-

Une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 19 décembre 2024, à 20 h 00, à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, située au 2815 avenue Royale.

Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur les objets suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Adoption du Budget 2025
4. Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2025 – 2027
5. Distribution des documents explicatifs
6. Période de questions
7. Clôture

**DONNÉ** à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

  
.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16h 00 et 16 h 30, le 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre.

  
.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général